

Risque amiante

Cette formation n'est pas destinée aux personnes dont les activités relèvent de l'article Lp. 4414-1 et suivants du Code de Travail. (interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante) c'est-à-dire n'intervenant pas directement sur les matériaux amiantés.

Public
Tous les professionnels du bâtiment : Chargés suivi de chantier. Entreprises du Bâtiment, CSPS, responsables sécurité, architectes, plombiers, électriciens, agents de maintenance, agents de déchetterie.
Durée
4 heures
Lieu de réalisation
Intra entreprise ou Inter entreprise
Pré requis
Aucun
Pédagogies et évaluations
<ul style="list-style-type: none"> Exposés théoriques, études de cas et partage d'expériences. Projection PPT. Support pédagogique dématérialisé. Formateur : master en sécurité. Évaluation continue / attestation de formation.

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les problématiques et les enjeux du risque amiante
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les principales réglementations applicables à ce domaine
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les méthodes et procédures à mettre en œuvre dans un environnement exposant à des poussières d'amiante (interventions sur des équipements et matériels contenant de l'amiante)
<ul style="list-style-type: none"> Avoir une sensibilisation liée au risque de l'amiante
<ul style="list-style-type: none"> Assurer sa protection et celle de son entourage (environnement et Hommes)

Programme
Qu'est ce que l'Amiante ?
Effets de l'amiante sur la Santé
Circonstances d'exposition
Processus de travaux amiante
Gestions des déchets amiantés
Obligations de l'employeur
Sanctions
Pour aller + loin...

87 31 00 63 fenuaprev@gmail.com www.fenuaprev.com
